

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N°DP 2023-132

Equipements et actions touristiques

Chantiers éducatifs 2023

Balisage des itinéraires de randonnée et divers travaux
d'entretien des sites de sensibilisation à
l'environnement

Convention quadripartite entre Roannais
Agglomération, le Département de la Loire,
l'Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF)
et SESAME.

Certifié exécutoire	17 AVR. 2023
Reçu en Préfecture	12 AVR. 2023
Publié	17 AVR. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L 2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats dont le besoin estimé est inférieur à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Equipements et actions touristiques » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est compétent en matière d'itinéraires de randonnée pour :

- l'étude et l'extension du maillage du territoire en itinéraires de randonnée
- le jalonnement, le balisage et la promotion des itinéraires de randonnées et de leurs liaisons ;

Considérant que l'entretien du balisage des itinéraires de randonnées, à l'échelle du territoire de Roannais Agglomération, ne peut être effectué en régie ;

Considérant que le dispositif des chantiers éducatifs encadré et financé par le Département de la Loire permet à l'Association nationale d'entraide féminine (ANEF) et à l'Association intermédiaire SESAME d'organiser des chantiers pour des jeunes en difficulté d'insertion ;

Considérant que le balisage des itinéraires de randonnée et divers travaux d'entretien des sites de sensibilisation à l'environnement sont des chantiers réalisables dans le cadre du dispositif précité ;

DECIDE

- De confier la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée de la Communauté d'Agglomération et divers travaux sur les sites de sensibilisation à l'environnement au dispositif des « Chantiers Educatifs » ;
- De préciser que cette prestation correspond à 700 heures d'intervention et sera réalisée en 2023 ;
- De préciser que cette prestation s'élève à un montant de 6 650 € net ;
- D'approuver la convention quadripartite, entre Roannais Agglomération, le Département de la Loire, l'Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF) et l'Association intermédiaire SESAME, qui fixe les conditions de mise en œuvre des chantiers éducatifs.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

